



COMPARUTION IMMÉDIATE

le jeudi 3 mars 2022

à 20 h 00

au théâtre des Feuillants

Si l'on dit de la justice qu'elle est lente, il existe pourtant une procédure qui va très vite : la comparution immédiate, héritière du « flag ». La règle est simple : un délit commis, une arrestation, une garde-à-vue et un jugement immédiat. Trente minutes suffisent pour distribuer des mois de prison.

Dans un décor aux allures de Palais de Justice, le metteur en scène Michel Didym et Bruno Ricci, comédien seul en scène, proposent de donner corps « sans blabla ni fioriture » à une saisissante galerie de portraits : prévenus, policiers, avocats, procureurs, juges, autant de figures saisies dans les chroniques judiciaires de Dominique Simonnot, publiées dans le *Canard enchaîné*.

Ensemble, et avec concision, ils posent la question du traitement de la justice française dans les prétoires de comparution immédiate. Le trio mène un travail d'investigation et propose une sélection de chroniques cocasses et bouleversantes. Rien n'est inventé, pas un mot, pas une phrase, pas une peine. Tout a été scrupuleusement retranscrit. Tout est vrai.

Bulletin de réservation des places à retourner à :

l'ATSCAF 21 - Direction Régionale des Finances Publiques
1bis place de la Banque 21042 DIJON Cedex
atscaf21@gmail.com

NomPrénomN'adhérent
Téléphone.....Email

Comparution immédiate le jeudi 3 mars 2022 à 20 h au théâtre des Feuillants

TARIF : 17 € au lieu de 25 €

Nombre de place : Montant

1 place par carte adhérent.